

Une mine d'or dans la mâchoire des pauvres

Des dentistes entrepreneurs croquent à belles dents dans les remboursements de la Sécu.

C'EST ce qui s'appelle transformer le plombage en or. Deux centres dentaires installés à Bondy et Aubervilliers, communes qui comptent parmi les plus pauvres de la Seine-Saint-Denis, ne désespèrent pas depuis leur ouverture, voilà deux ans, et font le bonheur de leurs patrons. Ces établissements sont pourtant spécialisés dans l'accueil des plus fauchés parmi les pauvres : les bénéficiaires de la couverture médicale universelle (CMU). Des patients le plus souvent traités en pestiférés, et que nombre de médecins et dentistes refusent tout net, en violation de la loi.

Quel est le secret de ces centres dentaires qui accueillent presque exclusivement ceux dont personne ne veut ?

Leur fondateur, Patrice de Montaigne de Poncins, prétend agir de manière parfaitement désintéressée. « Patrice est un saint laïc. Il fait de l'économie sociale solidaire », s'exclame son attaché de presse. Le saint homme, qui n'est pas dentiste de profession mais simple vendeur de produits dentaires, a pourtant compris que la CMU pouvait rapporter gros. Au point d'écrire noir sur blanc, en janvier 2009, dans un document destiné aux investisseurs tentés par l'aventure, qu'ils pourraient gagner en cinq ans de onze à quatorze fois leur mise initiale. Pas mal, pour une œuvre charitable... « Jetons un voile là-dessus, c'était exagéré », avoue-t-il aujourd'hui au « Canard ».

Marmaille pas rentable

Premier avantage de la CMU : c'est la Sécu qui règle l'addition. Le risque d'impayés est donc absolument nul. Deuxième avantage, le client, qui n'a rien à déboursier, s'abstient en général de chipoter sur la



qualité du travail. Mais Patrice de Montaigne, qui n'en est pas à son coup d'essai, a inventé d'autres règles pour améliorer l'ordinaire...

Ainsi, dans ses centres dentaires d'Aubervilliers et de Bondy, les enfants ne sont pas admis. Ce genre d'exclusion est interdit par la loi, mais, les gamins, ça rechigne à ouvrir la bouche, ça pleure, ça fait perdre du temps. Et ça plombe les résultats financiers, car, à ces âges-là, on ne pose jamais de couronne, de pivot ou de dentier, prestations les plus chères et les plus rentables. Pour être certains de ne pas être ennuyés par les marmots, les fauteuils de dentiste font, de toute façon, relâche le mercredi et le samedi, et tous les soirs à partir de 18 heures...

Au lieu de soigner des caries pour quelques dizaines d'euros pièce, Patrice de Poncins préfère assurer l'avenir et poser des prothèses au tarif CMU. Elles lui seront payées entre 230 et 650 euros par la Sécu.

Pour améliorer le rendement, le travail est exécuté quasiment à la chaîne par des dentistes salariés. Par mesure d'économie, les patients sont traités en un minimum de séances, lesquelles peuvent durer plusieurs heures. Patrice de Poncins jure qu'il n'a jamais reçu de réclamations. Enfin, pour maintenir la cadence, les cas d'urgence sont systématiquement renvoyés vers les hôpitaux publics ou les dispensaires communaux.

Associations en toc

La loi exige que ce genre de structure soit géré par des associations sans but lucratif. Mais, le plus souvent, ce ne sont que des dents creuses, si l'on ose dire. L'association Addentis dirige les centres d'Aubervilliers et de Bondy (et bientôt de Bobigny), mais ne possède presque rien. Elle loue tout son ma-

tériel à une société - à but lucratif, celle-ci - contrôlée par Poncins. Cette boîte facture des frais de gestion et de relations publiques... et pompe les bénéfices.

L'un de ses anciens associés, Pascal Steichen, a ouvert sur le même modèle ses propres centres spécialisés à Paris, Lyon, Marseille, Lille ou Bordeaux. Plus prudent que son ancien compère, il jure accepter tous les patients, y compris les enfants. Mais - pas de chance pour les mouflets - ses cabinets sont fermés, eux aussi, le mercredi et le samedi.

Pascal Steichen vise également une clientèle plus large, en proposant la pose d'implants dentaires à prix cassé, mais hors CMU. Notre homme, qui est dépourvu de tout diplôme médical, certifie que ses dentistes peuvent, en une seule séance, arracher une dent et mettre un implant à la place. Une pratique qui fait sursauter de nombreux spécialistes, mais Pascal Steichen renvoie ces « incompetents » à leurs études et jure que « [ses] 33 dentistes sont les seuls honnêtes en France ». Parole d'arracheur de dents ?

De toute façon, ces centres dentaires spécialisés dans les soins à bas prix peuvent en prendre à leur aise, car les contrôles manquent singulièrement de mordant. La Sécu s'est abstenue, jusqu'à présent, de les inspecter et préfère concentrer ses maigres forces sur les dentistes libéraux (376 fraudes détectées en 2010). Comme le soulignait la Cour des comptes dans un rapport de septembre 2010, l'Assurance-maladie ne recrute plus aucun chirurgien-dentiste conseil depuis 2005. Quant à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, censée vérifier la qualité des prothèses et des matériaux, elle n'a jamais procédé à la moindre vérification. Pas très incisive, donc.

Nervé Liffre